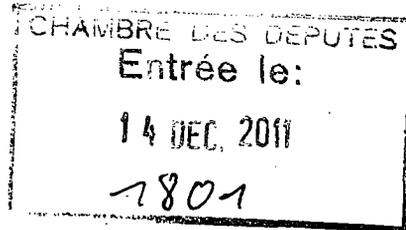




Luxembourg, le 13 décembre 2011



Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question urgente suivante à Monsieur le Premier Ministre:

« Une note de l'Union des entreprises luxembourgeoises avec ses positions en vue de la prochaine réunion du comité de coordination tripartite vient d'être publiée par les médias. Les syndicats viennent d'annoncer qu'ils ne participeraient pas à la prochaine réunion du comité de coordination, prévue pour vendredi 16 décembre 2011, au cas où les organisations patronales ne renonceraient pas à leurs revendications.

Etant donné que les positions des syndicats et des organisations patronales sont d'ores et déjà connues et au vu des déclarations de Monsieur le Premier Ministre de vouloir impliquer davantage la Chambre des Députés dans le processus de discussion au sein du comité de coordination tripartite, j'aimerais poser la question suivante à Monsieur le Premier Ministre:

Quelles sont les positions gouvernementales sur les sujets évoqués par les syndicats et les organisations patronales? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Fernand ETGEN
Député

Le caractère urgent de la question a été reconnu (14.12.2011)